Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.99 Vœu relatif à l'endométriose.

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'endométriose est une maladie qui concerne plus d'une femme sur dix selon l'INSERM ;

Considérant que malgré la forte prévalence de la maladie le temps moyen de diagnostic reste de 7 ans ;

Considérant que le premier symptôme de cette pathologie est une douleur invalidante entraînant une incapacité totale ou partielle pendant quelques jours, voire, pour les cas les plus sévères, permanente ;

Considérant que de nombreuses patientes victimes d'endométriose ont mis des années à découvrir de quelle maladie elles souffraient car leur douleur était systématiquement minimisée par leur gynécologue ;

Considérant le travail engagé par la Ville de Paris pour briser le tabou lié aux règles et à la précarité menstruelle ;

Considérant la nécessité de lutter contre le sexisme médical et de mieux prendre en compte la parole des patientes à la fois dans l'expression de leur douleur comme dans le respect de leur volonté en lien avec la lutte contre les violences obstétricales ;

Considérant que le retard entre le temps d'apparition des premiers symptômes et le diagnostic peut avoir des conséquences médicales (aggravation des symptômes) et psychosociales (absentéisme, précarisation…) graves ;

Considérant qu'à ce jour la reconnaissance d'une invalidité dans le cadre d'une endométriose est prise selon les critères propres à chaque département et Caisse Maladie ce qui constitue une inégalité d'accès aux droits ;

Considérant qu'en 2018 la Communauté de Patients pour la Recherche de l'AP-HP (ComPaRe) a lancé la première étude d'envergure dédiée à l'endométriose en France, la cohorte ComPaRe Endométriose ;

Considérant que suite au lancement de la plateforme d'accélération de la recherche médicale, ComPaRe, des milliers de femmes suivies pour une endométriose (ou une adénomyose) se sont inscrites pour participer à cette étude via internet ;

Considérant que 160 ans après la 1ère observation de l'endométriose qui reste encore mystérieuse et incurable, l'association de malades ENDOmind vient de créer la 1ère Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose, seul organisme exclusivement dédié à la collecte de fonds ;

Considérant que les trois traitements principaux (Lutéran, Lutényl et Androcur) prescrits pour l'endométriose font l'objet d'une alerte de l'ANSM (Agence nationale de sûreté du médicament) car pouvant provoquer l'apparition de tumeur cérébrale, ce qui renforce l'importance de soutenir et d'accélérer la recherche ;

Considérant que la reconnaissance comme affection de longue durée (ALD) de l'endométriose permettrait aux patientes de bénéficier d'une prise en charge à 100% des frais de santé occasionnés et de limiter les pertes de revenus découlant d'arrêts de travail liés à la maladie ;

Considérant les déclarations du Ministre de la santé en 2020 devant l'Assemblée Nationale demandant une étude au ministère pour évaluer la possibilité de reconnaître l'endométriose comme une affection de longue durée, et le soutien de plus de 300 parlementaires à cette demande de reconnaissance ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Camille Naget et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

- l'endométriose soit reconnue comme une affection de longue durée ;
- la Maire de Paris en tant que Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP interroge l'AP-HP sur les formations initiales et continues dispensées au personnel médical sur l'endométriose ;
- les médecins de la Ville de Paris disposent d'un séminaire spécifique à l'endométriose dans le cadre de leur formation continue ;
- la Ville de Paris en tant qu'employeur facilite, lorsque le besoin en est exprimé par les agent·e·s titulaires ou contractuel·es, disposant ou non de la reconnaissance travailleur·euse handicapé, des adaptations de postes permettant la continuation de l'activité professionnelle au regard de cette pathologie.